



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2026

AFFICHÉ LE
09/06/2026

LISTE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- ✓ En exercice : 23
- ✓ Présents : 20 puis 21

Convocation du 29/05/2026
Affichée le 29/05/2026

L'an deux mil vingt-six, et le quatre juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DARRICARRÈRE, Maire d'URCUI.

PRÉSENTS :

MM. DARRICARRÈRE Raymond – HAROSTEGUY Laure – SAPPARRART Philippe – HARISMENDY Josiane – LESCARRET Didier – DE FAILLY Anne-Catherine – ETCHETTO Josiane – BALETTE Jean-Marc – BELAIR Nadia – CAZAUX Didier – FAYET Michel – GRAVIER Allan – GROS Florence – HUBER Claire – JAUREGUY Julien (à partir de la délibération n°2) – LE MAUX ROSA Sabrina – ELIAS Elodie – SAMSON Jean-Bernard – VALENTE Anthony – VIAU Cyril.

PROCURATIONS :

M. BOUSQUET Matthieu donne procuration à Mme HAROSTEGUY Laure.
Mme LEMBURE Elodie donne procuration à M. LESCARRET Didier
M. JAUREGUY Julien donne procuration à Mme ELIAS Elodie.

EXCUSÉS :

Mme CRABOS Myriam.

Monsieur le Maire constate que le quorum prévu à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint, et ouvre ainsi la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Josiane HARISMENDY

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Madame Josiane HARISMENDY donne lecture des délibérations adoptées lors de la précédente séance du 21/03/2026

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

COMPTE –RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE

Sans objet.

N°	OBJET	VOTE
01	Occupation partielle et temporaire de la propriété Erremunteguy par l'association Bilera Etxea	UNANIMITE
02	Composition de la Commission Communale des Impôts Directs	UNANIMITE
03	Création d'emplois saisonniers d'adjoint technique – Eté 2026	UNANIMITE
04	Création d'emplois saisonniers en CEE d'animateurs – Eté 2026	UNANIMITÉ
05	Calendrier d'ouverture estivale de l'ALSH.	UNANIMITE
06	Tarifs d'adhésion à l'accueil jeunes	UNANIMITÉ
07	Conventions CAF pour le service Ecole, Enfance et Jeunesse.	UNANIMITÉ
08	Renouvellement de la convention de tarification sociale des cantines.	UNANIMITÉ
09	Subvention de fonctionnement à l'association Gure Irratia.	UNANIMITÉ
10	Actualisation de la procédure d'acquisition d'une parcelle sise rue Jean Ducourneau pour intégration dans la voirie communale.	UNANIMITÉ
11	Rapport d'activité 2025 de la Communauté d'agglomération Pays Basque	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, et les membres du Conseil Municipal n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 20H30

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'URCUIT dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU – 50 Cours Lyautey, CS 50543, 64010 PAU Cedex – via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent.

Publié sur le site internet de la Commune d'URCUIT et affiché sur la borne numérique de la Mairie le

URCUIT, le 09/06/2026

Le Maire,

Raymond DARRICARRÈRE